

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
PRÉFET DE SEINE-SAINT-DENIS

Torcy, le 21 JUIN 2018

COMPTE RENDU

Objet	Commission de suivi de site du Fort de Vaujours
Date et lieu	Le lundi 14 mai 2018 à 14h30 – sous-préfecture du Raincy
Participants	M. Patrick LAPOUZE, sous-préfet du Raincy M. Gérard BRANLY, sous-préfet de Torcy M. Rodrigue KOKOUENDO, député de la 7^{ème} circonscription de Seine-et-Marne Mme Catherine TISSERAND, suppléante de M. Kokouendo, député de Seine-et-Marne M. Stéphane TESTÉ, député de la 12^{ème} circonscription de Seine-saint-Denis M. Gilbert ROGER, sénateur de Seine-Saint-Denis Mme Dominique DELLAC, conseillère départementale de Seine-Saint-Denis M. Pierre LAPORTE, conseiller départemental de Seine-Saint-Denis M. Xavier VANDERBISE, conseiller départemental de Seine-et-Marne M. Ludovic TORO, maire de Coubron M. Dominique BAILLY, maire de Vaujours M. Bastien POUBEAU, chef de la division de Paris ASN M. Michael MARTIN, ASN Mme Isabelle GRIFFE, DRIEE 93 Monsieur Guillaume BAILLY, chef de l'unité départementale DRIEE 77 M. Florent TESSIER, DRIEE 77 M. Rachid BAROUDI, DDT 77 M. Cédric LAPERTEAUX, délégué départemental ARS Seine-saint-Denis Mme Charlotte MARTIN PERIDIER, ARS Seine-saint-Denis Mme Flore TAURINES, ARS Seine-saint-Denis Mme Magali BIGOURIE, adjointe au chef de section Laboratoire Eaux et sols, Laboratoire central de la préfecture de police de Paris M. Frédéric PARIS, conseiller technique, Cte d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne M. Jean-Luc MARCHAND, directeur industriel Placoplatre M. Gilles BOUCHET, responsable développement des carrières Placoplatre M. Eric ROYER, chef de projet Bois de Guizy Mme Sophie MAMBRINI, responsable environnement des sites carrières Placoplatre M. Eric FLAMAND, conseiller de Placoplatre M. Ludovic LE NOST, secrétaire CHSCT Placoplatre M. Dominique HAMEL, Placoplatre M. Francis REDON, association Nature Environnement 93 et représentant de l'association Forêt en Aulnoye M. Bernard BRUNEAU, France Nature Environnement 77 M. Gregory JURADO, association ADEBF M. Roger BONNET, représentant de l'association Les amis de la terre et de la Dhuys M. Pierre-Jacques KALKOTOURIAN, association ADEBF M. Gérard MUNAUT, association Coubron Environnement M. Bengali GASSAMA, bureau de l'environnement, préfecture de Seine-Saint-Denis Mme Chloé HENRY, sous-préfecture du Raincy Mme Christine LALANCE, sous-préfecture du Raincy Mme Magali BARBIER, sous-préfecture de Torcy M. Grégory MESBAH, sous-préfecture de Torcy Mme Christine CROSET, sous-préfecture de Torcy

Excusés	Mme Claudine THOMAS, sénatrice Seine-et-Marne Mme Annie DELMONT KOROPOULIS, sénatrice Seine-saint-Denis M. Vincent EBLÉ, sénateur de Seine-et-Marne Mme Isabelle RECIO, conseillère départementale de Seine-et-Marne M. Philippe COUPARD, DIRECCTE – UT 77 M. Olivier ROUSSELLE, chef de pôle DRIAFF M. Gilles BERROIR, DDT 77 Mme Aurélie THOUET, ARS 93 Mme Emilie MAEHARA, chef du bureau de l'environnement – préfecture de Seine-saint-Denis M. Jacques PLACE, directeur de l'eau et de l'environnement – conseil départemental 93 M. Paul MIGUEL, président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne M. François COCHAIN, association du Mouvement national de lutte pour l'environnement 93 M. Eddy KINDT, association Forêt en Aulnoye Mme Mireille LOPEZ, association France Nature Environnement 77
---------	---

Le présent compte rendu est accompagné des présentations diffusées en séance

Les sous-préfets ouvrent la séance par la présentation de l'ordre du jour et invitent l'assemblée à d'éventuels propos liminaires.

Le conseiller départemental de Seine-Saint-Denis indique son regret que les membres du bureau de la CSS n'aient pas validé le principe d'une séance se déroulant en présence du public. Les sous-préfets rappellent que le rôle des élus et des associations représentés au sein de la commission est justement de relayer l'information aux riverains et personnes intéressées. Le fonctionnement de cette instance, réunie jusqu'à trois fois par an, permet donc une information régulière du public, dans un cadre d'échanges qu'il convient de préserver en l'état.

Les associations demandent néanmoins à pouvoir être accompagnées de membres supplémentaires. Les sous-préfets concèdent la possibilité pour chaque association de s'entourer d'un membre intéressé qui viendra en observateur.

À la demande du conseiller départemental de Seine-Saint-Denis et de représentants d'associations, les sous-préfets acceptent que les interrogations des élus et associations soient formalisées par un diaporama qui sera présenté en séance, sous réserve que le support puisse être diffusé en amont à l'ensemble des membres de la CSS (conformément à l'article 4 de l'arrêté inter-préfectoral portant création de la CCS du Fort de Vaujours).

Le conseiller départemental de Seine-Saint-Denis s'interroge par ailleurs sur le sens de la réponse du CEA relative à la traçabilité des déchets radioactifs et s'inquiète des interactions qui auraient pu exister entre le Fort de Vaujours et le site de Moronvilliers.

Le maire de Coubron expose à l'assemblée les réponses ministérielles (cf PJ) reçues suite à sa demande quant aux risques sanitaires du site pour les populations locales.

* *
*

Placoplatre présente le suivi environnemental du site. Il en ressort que la qualité de l'air est satisfaisante puisqu'aucune anomalie particulière n'a été détectée. Par ailleurs, le dispositif de contrôle de la qualité des eaux a été complété de nouveaux piézomètres ; aucune anomalie significative n'a été relevée.

À la question de l'association Nature Environnement 93, Placoplatre rappelle que les déchets du site font effectivement l'objet de valorisation : la ferraille est traitée par le site Lusofer de Vitry-sur-Seine, le bois est valorisé en chaufferie, l'amiante est enfoui en site adapté.

Nature Environnement 93 demande communication d'un bilan spécifique à la valorisation des déchets, qui est un objectif de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Placoplatre confirme la faisabilité d'une information de la CSS sur ce sujet.

Le laboratoire central de la Préfecture de police (LCPP) présente ensuite son intervention qui a conduit, d'une part à l'examen des rapports relatifs à la surveillance de la qualité des eaux souterraines du site (bilan présenté lors de la CSS du 29 novembre 2017), et d'autre part, à des mesures comparatives avec les prestataires de Placoplatre (120 paramètres analysés).

Ces dernières se sont révélées particulièrement concluantes puisque les écarts constatés ne concernent que quelques paramètres et restent limités. L'ensemble des concentrations, mesurées par les deux laboratoires, sont du même ordre de grandeur et amènent à des déclarations de conformité identiques.

Compte tenu de ce bilan satisfaisant, le LCPP indique que sa prestation sur le contrôle des eaux du site s'interrompt au profit de mesures sur l'air (prélèvements et analyses en cours de programmation).

Le sous-préfet de Torcy remercie le LCPP de son intervention qui tend à rassurer les membres de la CSS sur la conformité et la rigueur du suivi environnemental réalisé sur le site du Fort de Vaujours.

Le conseiller départemental de Seine-Saint-Denis confirme le sérieux des actions menées par le LCPP mais s'interroge sur l'importance de la pollution du site. Le LCPP indique que les dépassements d'arsenic relevés sont faibles et très proches de la valeur seuil. Il complète aussi en disant que la valeur seuil de comparaison permet de classer les masses d'eau selon leur qualité. Par ailleurs, les dépassements plus importants relevés en fer et manganèse sont probablement naturels. L'ASN rappelle également que l'uranium peut être d'origine naturelle.

Placoplatre évoque de surcroît le renfort des contrôles par l'implantation d'une nouvelle balise, dont l'implantation est en cours d'examen sur le territoire de Coubron. Le maire de Courtry sollicite également l'installation d'une balise sur sa commune ; Placoplatre se déclare favorable.

Placoplatre présente ensuite le plan de situation et les visuels sur l'avancement des travaux.

À la question de l'association Nature Environnement 93 qui s'inquiète des mouvements de terres opérées in situ, Placoplatre rappelle que la méthodologie du terrassement a déjà été présentée : les travaux n'impliquent aucun terrassement majeur sauf pour le retrait des canalisations.

Placoplatre présente à la CSS la demande de modification des servitudes d'utilité publique. Les sous-préfets rappellent que ces servitudes sont de la compétence des services de l'État et font l'objet d'une instruction préalable puis d'une décision préfectorale.

Les membres sont donc invités à faire part de leurs observations : l'association Les amis de la terre et de la Dhuis indique que l'évacuation de déchets nécessiterait un strict protocole de traçabilité. Placoplatre répond que le bon de suivi caractérise chaque big bag, son conditionnement et son historique d'évacuation.

L'association Coubron Environnement souhaite que le suivi du traitement des terres soit communiqué à la CSS, notamment les lieux d'évacuation. La conseillère départementale de Seine-Saint-Denis demande également une liste exhaustive des terres éventuellement sorties et s'inquiète de pollution non identifiée. Placoplatre indique que les contrôles opérés apportent toute garantie quant au traitement adéquat des terres polluées ainsi évacuées.

L'ASN indique qu'un protocole de caractérisation radiologique devra lui être soumis pour dédouaner les terres qui seraient dirigées vers des filières conventionnelles, cet aspect n'ayant pas été traité dans le cadre de son avis du 20 mars 2015.

Placoplatre présente le calendrier du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) qui ouvrira l'exploitation des carrières de gypse. Placoplatre précise que le projet d'exploitation suit l'évolution du chantier de démolition et débutera donc par Vaujours.

À la question de l'association Nature Environnement 93 sur la destination de la fosse d'Aiguisy, Placoplatre indique la vocation du site à accueillir les matériaux de découverture et terrassement.

L'association Nature Environnement 93 renouvelle son interrogation sur la nécessité d'une exploitation de carrière à ciel ouvert. Placoplatre réitère ses motivations tenant à la quantité stratégique exploitable à Vaujours pour alimenter la production de ses usines et préserver la ressource en gypse.

Le sous-préfet du Raincy rappelle que le gypse est une ressource classée d'intérêt national et qu'il convient d'accompagner Placoplatre à poursuivre son activité.

Placoplatre précise que l'exploitation du gypse sur le site de Vaujours pourrait débuter en 2022.

Placoplatre informe qu'un point d'information sera ouvert sur site pour communiquer avec le public intéressé. Une opération de porte à porte permettra de rencontrer les riverains et recueillir leurs questions. Placoplatre envisage également la tenue de réunions publiques à la fin de l'été 2018.

L'association Nature Environnement 93 attire l'attention sur la nécessité de restaurer la faune et la flore locale. Placoplatre précise qu'un état des lieux initial a inventorié les espèces avant le chantier.

Placoplatre précise par ailleurs que les éléments du dossier DDAE seront présentés en CSS préalablement au dépôt officiel du dossier.

L'association Les amis de la terre et de la Dhuys demande que la prochaine CSS se déroule sur site pour constater l'avancée des travaux. Placoplatre est favorable à la proposition. Les sous-préfets valident donc la tenue de la prochaine CSS sur site ; elle se déroulera après les réunions publiques (novembre 2018).

L'association Nature Environnement 93 demande la présence du Commissariat à l'Énergie atomique et aux Énergies alternatives à la CSS et aux réunions publiques. Le sous-préfet de Torcy indique que le CEA n'exploite plus le site et n'a donc pas vocation à venir aux réunions publiques.

Une invitation pourra toutefois lui être transmise.

L'ASN présente ensuite le bilan de la visite sur site du 19 février 2018 dont l'objet consistait notamment à contrôler la mise en œuvre des mesures de radioprotection décidées à la suite des découvertes d'objets contaminés et vérifier la prise en compte des demandes de l'inspection précédente.

Il ressort de l'inspection que Placoplatre a mis en œuvre une organisation robuste et des moyens globalement adéquats pour assurer la radioprotection sur le chantier. Néanmoins, quelques écarts mineurs ont été constatés et des justifications techniques sont attendues sur certains points.

L'ASN a reçu en réponse, le 4 mai, un courrier de Placoplatre, qui est en cours d'analyse.

Le conseiller départemental de Seine-Saint-Denis s'interroge sur l'efficacité des balises, qui constitue une question centrale de sécurité. L'ASN assure que la stratégie de contrôle développée par Placoplatre est satisfaisante. L'ASN précise également que les « champignons » disposés sur le haut des appareils sont indispensables pour éviter toute dégradation des prélèvements.

Placoplatre ajoute que les alertes sont suivies et consignées.

À la question de l'association Les amis de la terre et de la Dhuys sur la sécurité sanitaire des travailleurs du site, l'ASN répond qu'aucun élément ne permet à l'heure actuelle de mettre en lumière un risque pour les travailleurs et les riverains.

* *
*

Les sous-préfets, après avoir remercié les membres de la CSS pour leur participation, lèvent la séance à 17H30.

Le sous-préfet du Raincy

Patrick LAPOUZE

Le sous-préfet de Torcy

Gérard BRANLY

